# *Calendrier indicatif*
# *Elections des représentants de parents d'élèves*
# *année scolaire 2026-2027*

<table>
<tr><td colspan="4">Calendrier des élections des représentants de parents d'élèves de toutes les académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte</td></tr>
<tr><td colspan="4">Toutes les académies, à l'exception des académies de La Réunion et de Mayotte</td></tr>
<tr><td>Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections</td><td>Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire</td><td colspan="2">Au plus tard le<br>mercredi 16 septembre 2026</td></tr>
<tr><td>Établissement de la liste électorale</td><td>Vingt jours avant l'élection</td><td>Vendredi 18 septembre 2026<br><br>minuit</td><td>Samedi 19 septembre 2026<br><br>minuit</td></tr>
<tr><td>Date limite de dépôt des candidatures</td><td>Dix jours francs avant la date du scrutin</td><td>Lundi 28 septembre 2026<br><br>minuit</td><td>Mardi 29 septembre 2026<br><br>minuit</td></tr>
<tr><td>Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté</td><td>Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin</td><td>Mercredi 30 septembre 2026<br><br>minuit</td><td>Jeudi 1er octobre 2026<br><br>minuit</td></tr>
<tr><td>Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents</td><td>Six jours avant la date du scrutin</td><td>Vendredi 2 octobre 2026<br><br>minuit</td><td>Samedi 3 octobre 2026<br><br>minuit</td></tr>
<tr><td>Période du vote par voie électronique</td><td colspan="3">La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Organisation du scrutin à l'urne</td><td>Vendredi 9 octobre 2026</td><td>Samedi 10 octobre 2026</td></tr>
<tr><td>Tirage au sort 1er degré</td><td colspan="3">Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats.</td></tr>
<tr><td>Contestations sur la validité des opérations électorales</td><td colspan="3">Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.</td></tr>
</table>

BO n°30 du 23 juillet 2026